



RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GÉNÉRAL

concernant

***l'adoption du règlement pour la fondation d'une
nouvelle société régionale d'approvisionnement et
de distribution d'énergie électrique.***

selon le message du conseil municipal
du 25 octobre 2018

Madame la Présidente du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La COGEST a examiné le message concernant l'adoption du règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique.

Elle a siégé à 3 reprises, le 9 octobre, le 7 novembre et le 29 novembre 2018, pour préparer et établir son rapport.

La commission a participé

- le mardi 9 octobre 2018 à une séance d'information organisée par la Ville de Sion et l'ESR

et a été reçue :

- le mercredi 7 novembre 2018 au siège de l'ESR par MM. Philippe Varone, Président de la Ville, et François Fellay, Directeur général de l'ESR.

1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.

La commission a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

2. Présentation et discussion

Lors de la séance d'information du 9 octobre, le projet de fusion a été présenté aux communes, actionnaires de l'ESR. La COGEST a pris connaissance des grandes lignes de cette fusion, de ses raisons et de ses conséquences.

Lors de la séance du 7 novembre, MM. Varone et Fellay ont présenté l'ESR, ses mandats de gestion, ses participations à d'autres sociétés. La COGEST s'est aussi intéressée à la gestion du personnel, à la caisse de pension et à la fortune immobilière. Les membres de la COGEST ont ainsi obtenu toutes les réponses qu'elle souhaitait.

Il ressort de notre étude :

- **Les sociétés d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique sont fusionnées.** Tous les autres mandats (gaz, eau potable, multimédia, etc.) seront repris par la nouvelle société.

- **Fortune immobilière :**

Propriétés et locations

ESR

Propriété

L'esr est propriétaire d'un dépôt à Suen/St-Martin acheté en 2015. En tenant compte des travaux de rénovation effectués, la valeur de ce dépôt s'élève à CHF 144'861.45. Il est amorti sur 50 ans, soit une valeur comptable au 31.12.2017 de CHF 138'200.-. Ce dépôt est loué à esr inside SA. Elle n'est pas propriétaire d'autres immeubles.

Locations auprès de la ville de Sion

Rue de l'Industrie 43 (Sicat I, Sicat II, maison rose + dépôt de Montana, ...)

Valeur du réseau électrique

ESR

La valeur du réseau électrique (sous-stations, stations transformatrices, armoires de distribution, postes de couplage, lignes et câbles, télécommandes et compteurs), propriété de l'esr, s'élève à une valeur résiduelle économique admise par l'ElCom de CHF 126.8 millions au 31.12.2017 (valeur comptable de CHF 124.7 millions) soit une réserve latente de CHF 2.1 millions qui a été pris en considération dans l'évaluation de l'entreprise.

SIESA

Propriété

Siesa est propriétaire d'un local/dépôt-atelier à Vissoie acquis en 2018 pour une valeur, après travaux d'aménagement, de CHF 800'000.-. Elle n'est pas propriétaire d'autres immeubles.

Locations auprès de la ville de Sierre

Rue de l'Industrie 29

SIESA

La valeur du réseau électrique (sous-stations, stations transformatrices, armoires de distribution, postes de couplage, lignes et câbles, télécommandes et compteurs), propriété de siesa, s'élève à une valeur résiduelle économique admise par l'ElCom de CHF 67.4 millions au 31.12.2017 (valeur comptable identique de CHF 67.4 millions).

- **Collaborateurs**

- La fusion n'entraînera **aucun licenciement**.
- Le **niveau salarial** sera **maintenu**.
- Le règlement des collaborateurs sera élaboré **en concertation** avec les représentants du personnel.
- La politique salariale fera l'objet d'une **consultation** auprès des représentants du personnel.

- **Caisse de pension**

Variante retenue

Sortie de la CPE et entrée auprès de la Caisse de Pensions de la Ville de Sion (CPVS)

Cette variante a été retenue, car sans charges financières pour la nouvelle société.

- **Cette fusion est un exercice financièrement neutre pour la commune de Sion et pour toutes les autres communes concernées.**

Après un tour de table, la commission a analysé le dossier à la lumière des éléments qui lui ont été présentés.

3. Conclusion

La COGEST constate que les travaux préparatoires à la fusion de l'ESR et de SIESA ont été réalisés avec la plus grande minutie.

Elle salue la transparence affichée par l'ESR et la ville dans ce dossier et tient à remercier leurs représentants pour leur disponibilité.

La COGEST a obtenu l'assurance que

- cette fusion n'entraîne aucune charge financière pour la Ville de Sion et pour les communes actionnaires ;
- cette fusion se fera sans licenciement tout en maintenant le niveau salarial des collaborateurs ;
- cette fusion consolide l'entreprise dans la région et lui permet d'affronter dans de meilleures conditions les futures évolutions du marché de l'électricité ;
- cette fusion se fait également au bénéfice des clients ;
- la nouvelle entité, grâce aux économies d'échelle, sera à même d'offrir de nouveaux services à sa clientèle.

Après étude, la **COGEST soutient l'adoption du règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique** et ne souhaite pas l'amender. Elle propose aux membres du Conseil général d'en faire de même.

4. Vote

Cette décision a été prise à l'unanimité des 14 membres présents.

Sion, le 29 novembre 2018

Le président

Daniel Ulrich

Le rapporteur

Rey Charles-André

LISTE DES PRESENCES - Rapport fusion esr-siesa

Membres Permanents		9 octobre 2018	7 novembre 2018	29 novembre 2018
Ulrich Daniel, Président	PLR	X	X	X
Barras Dominique, Vice-Président	PDC	X	X	X
Charles-André Rey, Rapporteur	PDC	X	X	X
Bornet Patrick, Vice-Rapporteur	PLR	X	X	X
Bornet Ruth	PLR	excusée	X	X
Carruzzo Sébastien	Les Verts	X	X	X
Fumeaux Dionys	UDC	X	X	X
Gillioz Fernand	PLR	X	X	X
Maury Cindy	ADG	excusée	excusée	excusée
Micheloud Benoît	PDC	X	X	X
Moulin Guillaume	UDC	excusé	excusé	excusé
Pitteloud Christophe	PDC	X	X	X
Pitteloud Rey Nathalie	Les Verts	X	X	X
Sierro Christophe	PDC	X	X	X
Theler Maud	ADG	X	X	X

Membres Suppléants

Boand Vincent	UDC			X
---------------	-----	--	--	---

Total		12	13	14
--------------	--	-----------	-----------	-----------

Document de travail à l'usage du Conseil général